



Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré (ALDEPA)
BP 436 Maroua Tél : 676 39 50 03 / 693 77 25 72
Email : site web : www.aldepacameroun.org, Facebook : aldepa cameroun

RAPPORT D'AUTO-EVALUATION INTERNE A MI-PARCOURS DU PROJET RML/BMZ-P5784

« Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence »



Maroua, Février 2023

Sommaire

| | | |
|-------|---|---|
| 1 | INTRODUCTION | 3 |
| 1.1 | Contexte et justification | 6 |
| 1.2 | Objectifs de l'auto-évaluation | 6 |
| 1.3 | Les grandes Axes de l'auto-évaluation..... | 7 |
| 1.4 | Échantillonnage..... | 7 |
| 1.5 | Approche et méthodologie..... | 8 |
| 1.6 | Ethique et responsabilité | 9 |
| 1.7 | Période de l'évaluation : | Fehler! Textmarke nicht definiert. |
| 2 | Analyse des critères de performance | 9 |
| 2.1.1 | Situation des acteurs et bénéficiaires enquêtés..... | 9 |
| 2.1.2 | Contribution du projet à l'amélioration de la situation des enfants/jeunes dans les différentes localités cibles du projet | 10 |
| 2.1.3 | La pertinence des stratégies utilisées par le projet au regard des évolutions contextuelles | 11 |
| 2.1.4 | L'efficacité des différents services offerts aux bénéficiaires, (mesure du niveau de satisfaction) des bénéficiaires du projet..... | 12 |
| 2.1.5 | Pérennisation des activités du projet en faveur de la protection des enfants/jeunes..... | 14 |
| 2.1.6 | Impact du projet RML/BMZ..... | 15 |
| 3 | Pérennité et recommandations..... | 15 |

Abréviations

| | |
|--------|--|
| ALDEPA | Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré |
| BMZ | |
| CPE | Comité de protection de l'enfance |
| KiRA | Kinderrechte Afrika e.V. (KiRA - Droits des enfants Afrique) |

Résumé

Dans un contexte fortement influencé par les pesanteurs culturelles nefastes, les pratiques négatives de responsabilité parentale, la précarité sociale, l'ignorance et le non respect des droits humains, les enfants sont victimes ou exposés à toutes sorte de violence. C'est qui a poussé Depuis 2011, ALDEPA avec son partenaire technique et financier KiRA contribuent à apporter une réponse adéquate afin de garantir la protection des droits et d'améliorer l'environnement protecteur des enfants.

C'est dans cette même optique qu'est exécuté le projet « *Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence* » financé par BMZ et KiRA, depuis le 1^{er} Mai 2021, dans les départements du Diamaré, Mayo Kani et Mayo Tsanaga. Ce projet est centré sur le renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence.

Le projet ayant dépassé la moitié de la durée d'exécution, une autoévaluation a été réalisée par l'équipe du projet pour mesurer le degré de mise en œuvre du projet, apprécier le niveau d'atteinte des objectifs, les résultats atteints à mi-parcours, analyser dans quelles mesure le projet contribue à répondre aux besoins des bénéficiaires, évaluer la stratégie de mise en œuvre à mi-parcours.

L'autoévaluation a été réalisée du 2 au 12 février 2023 avec une approche participative qui a permis d'impliquer les groupes cibles et partenaires.

A ce niveau de mise en œuvre du projet, on enregistre 46/151 soit 96.69% de structures communautaires, des comités locaux de protection et des groupes d'enfants/jeunes renforcés qui mettent en œuvre des actions concrètes pour pérenniser la protection de l'enfance et l'encadrement des enfants/jeunes dans les familles, les institutions éducatives et les communautés ; 743 personnes formés (442H/301) dans les 12 communautés sont à la disposition des enfants/jeunes victimes ou vulnérables aussi bien en milieu scolaire et non scolaire pour les informer, accompagner et, si nécessaire, orienter vers des spécialistes/services ; 2167 enfants/jeunes dont 851 filles savent comment devenir dans leurs milieux des acteurs de pérennisation (ambassadeurs juniors) des droits des enfants et de la citoyenneté en milieu jeunes.

L'autoévaluation a pu aussi montrer que le projet est exécuté selon le document de projet et contribue considérablement à l'amélioration de la situation des enfants et jeunes des communautés, notamment dans le domaine du dialogue familial, de la protection des enfants, de la cohésion sociale, dans la lutte contre les violences en milieux jeunes, la citoyenneté responsable et la consommation des stupéfiants. La stratégie de mise en œuvre qui repose sur le « faire faire » est apprécié et permet aux structures de commencer à développer des compétences pour leurs interventions auprès de leurs communautés. L'impact du projet est perceptible en communauté sur la participation citoyenne, la résolution des conflits, la promotion du vivre, l'encadrement des jeunes, le dialogue intergénérationnel et la protection des enfants.

A l'issue de la présente autoévaluation les recommandations suivantes sont formulées :

- Planifier une rencontre d'échange avec toutes les plateformes ;
- Impliquer davantage les leaders traditionnels et religieux dans le projet ;
- Poursuivre la communication entre ALDEPA et les structures communautaires ;
- Continuer le renforcement de capacités des acteurs et structures communautaires ;
- Impliquer les communes dans le projet ;
- Mettre en contact les comités de protection avec les sous-préfets ;
- Renforcer le suivi des activités des structures communautaires sur le terrain à travers les descentes ALDEPA et sectoriels étatiques ;
- Les structures accompagnées devraient elles-mêmes améliorer leur fonctionnement, leur collaboration avec les autorités et saisir les opportunités qui s'offrent dans leur environnement.

Leçons apprises

- La responsabilisation des enfants et jeunes dans les structures pour la réalisation des actions en direction de leurs pairs est une initiative appréciable pour la protection des enfants et la lutte contre les comportements déviants ;
- Les appuis aux établissements scolaires et centres de formation ont beaucoup contribué à l'amélioration des enseignements et apprentissage des jeunes.
- Les renforcements de capacités des structures et communautés leur permettent de mieux connaître et s'engager dans la protection des enfants ;
- Le renforcement des capacités des enseignants sur les thématiques d'accompagnement psychosocial des enfants des élèves contribue considérablement à la réduction des violences en milieu scolaire et à leur stabilité au sein des établissements.
- Le code de bonne conduite et le répertoire des pratiques culturelles positives ont beaucoup contribué au renforcement des capacités des parents et autres membres de la communauté sur la protection de l'enfant.

1 Introduction

1.1 Contexte et justification

ALDEPA et son partenaire technique et financier KiRA implémentent depuis mai 2021 le projet « renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence » dans 12 communautés du Diamaré, Mayo Tsanaga et Mayo Kani. La mise en œuvre de ce projet, dont les bénéficiaires finaux sont les enfants et les jeunes, a mobilisé plusieurs acteurs, notamment les enfants/jeunes, les parents, la communauté éducative, les leaders communautaires, les animateurs radios communautaires, les autorités administratives et autres.

La stratégie de base adoptée pour ce projet est le renforcement des structures d'expression des enfants scolaires et communautaires ; des acteurs de protection des enfants pour leur meilleure implication dans la protection de l'enfant/jeune; dans la promotion de la citoyenneté responsable ; dans la promotion du dialogue et de la gestion pacifique des conflits ; dans la lutte contre les actions déviantes (violences, consommation des stupéfiants, enrôlement dans les groupes douteux...).

Pour ce fait, plusieurs activités ont été réalisées, à savoir la redynamisation des structures communautaires, les séances de renforcement de capacités, l'élaboration du code de bonne conduite parentale et du répertoire des pratiques culturelles positives, les appuis de divers établissements scolaires et aux communautés, la tenue des dialogues intergénérationnels, la réalisation des émissions radiophoniques...

La réalisation du projet étant pour une durée de 3 ans, il a été important de réaliser cette activité d'auto évaluation qui est prévue dans la rubrique monitoring, pour évaluer le niveau de réalisation des activités, la stratégie, collecter les résultats et impacts déjà enregistrés, faire une analyse SWOT. Ce qui justifie la réalisation de cette évaluation interne du 2 au 12 février 2023 avec l'équipe de projet, les acteurs et les bénéficiaires du projet.

1.2 Objectifs de l'auto-évaluation

La présente évaluation interne s'attèlera essentiellement à apprécier les résultats du projet à mi-parcours en se conformant aux indicateurs. Ceci devra permettre de formuler les conclusions et les recommandations. Il s'agira de :

1. Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu (activités prévues, activités réalisées, résultats atteints, justification des écarts) ;
2. Mesurer dans quelle mesure le projet a obtenu des résultats à mi-parcours pour les bénéficiaires ;
3. Analyser dans quelle mesure le projet contribue à répondre aux besoins des bénéficiaires et à résoudre les problèmes identifiés pendant la phase de conception ;
4. Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques : capacités de l'équipe, système d'organisation pour la mise en œuvre du projet, communication interne et avec KiRA ;
5. Répertorier les facteurs externes du contexte sur la bonne réalisation du projet ;

6. Evaluer la valeur ajoutée de l'implication des autres acteurs et les structures locales de protection dans le projet et les perspectives pour le reste du temps de réalisation.

1.3 Les grandes Axes de l'auto-évaluation

Pour cette auto-évaluation, il sera question de montrer :

- Dans quelle mesure les activités prévues ont été réalisées, et quels sont les écarts les plus significatifs pour l'équipe.
- La pertinence de la stratégie utilisée par le projet au regard des évolutions contextuelles, ainsi que de l'institution ALDEPA elle-même (forces et faiblesses de l'équipe), en vue de proposer d'éventuels ajustements stratégiques sur la base des « leçons apprises » (établir aussi la liste des leçons apprises) ;
- L'efficacité des différents services offerts aux bénéficiaires, en mesurant le niveau de satisfaction de l'équipe et le niveau de satisfaction des bénéficiaires du projet (les enfants, les parents, les leaders communautaires/responsables d'établissements partenaires)
- Quelles sont les enjeux majeurs et grands défis à résoudre pour la poursuite sereine du projet afin d'atteindre les résultats escomptés (activités, supports, bonnes pratiques, outil de capitalisation, etc.).

1.4 Période de l'évaluation :

La collecte s'est déroulée dans la période du 2 au 12 février 2023 dans les 12 communes d'intervention du projet.

1.5 Échantillonnage

Le nombre des acteurs et bénéficiaires défini pour la collecte est de 120 personnes soit 10 par arrondissement dans les 12 arrondissements cibles du projet (12 comités de protections, 24 conseillers d'orientation/enseignants encadreurs, 24 responsables établissements, 12 leaders communautaires, 24 structures experts enfants/jeunes, 12 structures communautaires, animateurs radios), une enquête systématique a été faite.

1.6 composition et indépendance de l'équipe d'évaluation

Pour l'autoévaluation, les questionnaires ont été élaborés et testés dans les 12 communautés. La collecte des données a commencé le 2 février avec les 6 éducateurs du projet qui étaient supervisés par le chargé de suivi évaluation. Pour les personnes qui savent lire le questionnaire leur était donné pour remplissage.

Ensuite lors de l'atelier autoévaluation les groupes cibles ont participé à travers les travaux de groupes de faire des propositions concrètes sur l'autoévaluation du projet et le contenu de ces travaux a été analysé de manière à rester objective sur les évidences de ladite activité.

1.7 participation des partenaires et des groupes cibles à l'évaluation

Pour cette autoévaluation, les partenaires et les groupes cibles qui ont participé sont les suivants : -

- les animateurs radios communautaires ;
- les membres de comité de protection
- les membres des clubs/associations des enfants/jeunes
- les conseillers d'orientation et enseignants encadreurs
- les leaders communautaires
- les responsables d'établissements scolaires et centres de formation
- les membres des structures communautaires

1.8 Facteurs externes influençant la réalisation de l'évaluation et leurs conséquences

Pendant l'autoévaluation il n'ya pas eu de facteur externe majeur. Toutefois on peut signaler :

- a période des évaluations dans les établissements scolaires a joué sur la disponibilité des enseignants encadreurs et responsables d'établissement;
- certains membres des structures et leaders communautaires étaient indisponibles du fait de leur occupations personnelles

2 Approche et méthodologie

L'évaluation a été menée dans les départements suivants de la Région de l'Extrême Nord, Cameroun :

| Département (3) | Diamaré | Mayo-Tsanaga | Mayo-Kani |
|-----------------|----------|--------------|-----------|
| Communes (12) | Maroua 1 | Koza | Kaélé |
| | Maroua 2 | Mokolo | Moutourwa |
| | Maroua 3 | Hina | Guidiguis |
| | Gazawa | Mozogo | |
| | Méri | | |

La méthodologie utilisée était quantitative et qualitative. Pour la collecte des données quantitatives et qualitatives, un questionnaire de collecte des données a été élaboré et testé. Pour l'analyse des le chargé de suivi évaluation a utilisé kobo collect. Le questionnaire a été adressé aux comités de protection, conseillers d'orientation/enseignant encadreurs, responsables d'établissements, leaders communautaires, structures experts enfants/jeunes, structures communautaires, animateurs radios pour avoir leur point de vue sur la mise en œuvre du projet.

Les partenaires et groupes cibles interviewés ont été sélectionnés de façon aléatoire en fonction de leur profil et engagement au projet. Ceux qui ne parlent pas français ont été interviewés par l'équipe de projet de la zone d'intervention. Pour les autres qui savent lire le questionnaire leur était remis pour remplissage.

Les personnes interviewées :

- 6 animateurs radios communautaires
- 20 membres de clubs et associations des enfants et jeunes
- 14 membres de comités de protection
- 19 conseillers d'orientation et enseignants encadreurs
- 17 leaders communautaires
- 11 responsables d'établissements scolaires
- 10 membres de structures communautaires

Les données collectées ont été complétées lors de l'atelier d'évaluation où chaque cible dessus ont contribué de manière participative à partager leur ressentis face au projet. Ce qui a permis d'enrichir l'analyse des données sur le plan qualitatif. Pour cet atelier 45 personnes ont participé.



2.1 Ethique et responsabilité

Les prescriptions éthiques et professionnelles ont été données aux participants au début des entretiens. Plus spécifiquement, pour garantir un standard de professionnalisme, les attitudes suivantes ont été observées : ✓ Donner un égal respect aux parties prenantes interviewées ; ✓ Respecter la liberté de parole des interlocuteurs ; ✓ Assurer aux sources toute la confidentialité nécessaire ; ✓ Traiter avec tous dans la transparence, le respect et la sérénité. Pour les interviews avec les mineurs, ils étaient assistés par leurs parents et tuteurs comme le prévoit la politique de protection de l'enfant de ALDEPA. .

3 Analyse des critères de performance

3.1.1 Situation des acteurs et bénéficiaires enquêtés

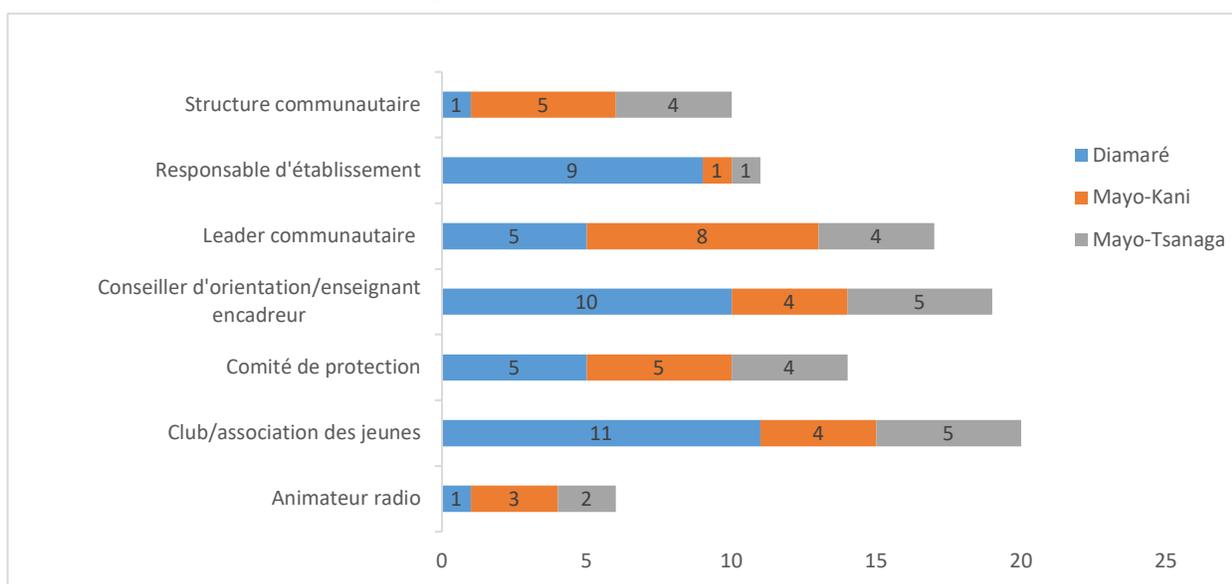
| Communes | Animateur radio | Club/association des jeunes | Comité de protection | Conseiller d'orientation/enseignant encadreur | Leader communautaire | Responsable d'établissement | Structure communautaire | Total général |
|------------------|-----------------|-----------------------------|----------------------|---|----------------------|-----------------------------|-------------------------|---------------|
| Diamaré | 1 | 11 | 5 | 10 | 5 | 9 | 1 | 42 |
| Maroua 1 | 0 | 2 | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 | 6 |
| Maroua 2 | 0 | 3 | 0 | 4 | 3 | 1 | 0 | 11 |
| Maroua 3 | 1 | 4 | 0 | 1 | 2 | 2 | 0 | 10 |
| Meri | 0 | 0 | 2 | 3 | 0 | 3 | 0 | 8 |
| Gazawa | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 1 | 7 |
| Mayo-Kani | 3 | 4 | 5 | 4 | 8 | 1 | 5 | 30 |

| | | | | | | | | |
|---------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Moutourwa | 1 | 2 | 1 | 0 | 2 | 1 | 3 | 10 |
| Guidiguis | 1 | 2 | 2 | 1 | 3 | 0 | 1 | 10 |
| Kaélé | 1 | 0 | 2 | 3 | 3 | 0 | 1 | 10 |
| Mayo-Tsanaga | 2 | 5 | 4 | 5 | 4 | 1 | 4 | 25 |
| Mokolo | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | 0 | 1 | 9 |
| Mozogo | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Koza | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 |
| Moutourwa | 1 | 2 | 1 | 0 | 2 | 1 | 3 | 10 |
| Total | 6 | 20 | 14 | 19 | 17 | 11 | 10 | 97 |

3.2 Contribution du projet à l'amélioration de la situation des enfants/jeunes dans les différentes localités cibles du projet

Pensez-vous que les actions que vous ou d'autres personnes mènent dans le cadre du projet améliorent réellement la situation des enfants/jeunes dans votre communauté ?

Graphique 1 : Répartition des répondants sur la contribution du projet à l'amélioration de la situation des enfants/jeunes



Commentaire : Ce qui ressort ici le regard que les communautés d'intervention ont du projet. Le résultat de l'enquête menée montre que les acteurs pensent que les actions menées dans le cadre du projet améliorent réellement la situation des enfants/jeunes dans les communautés cibles du projet, notamment dans le domaine du vivre ensemble, du dialogue familial, de la protection des enfants, de la cohésion sociale, dans la lutte contre les violences en milieux jeunes, la citoyenneté responsable et la consommation des stupéfiants. Par contre 02 membres d'association des jeunes de Guidiguis sont resté neutres et sans réponses.

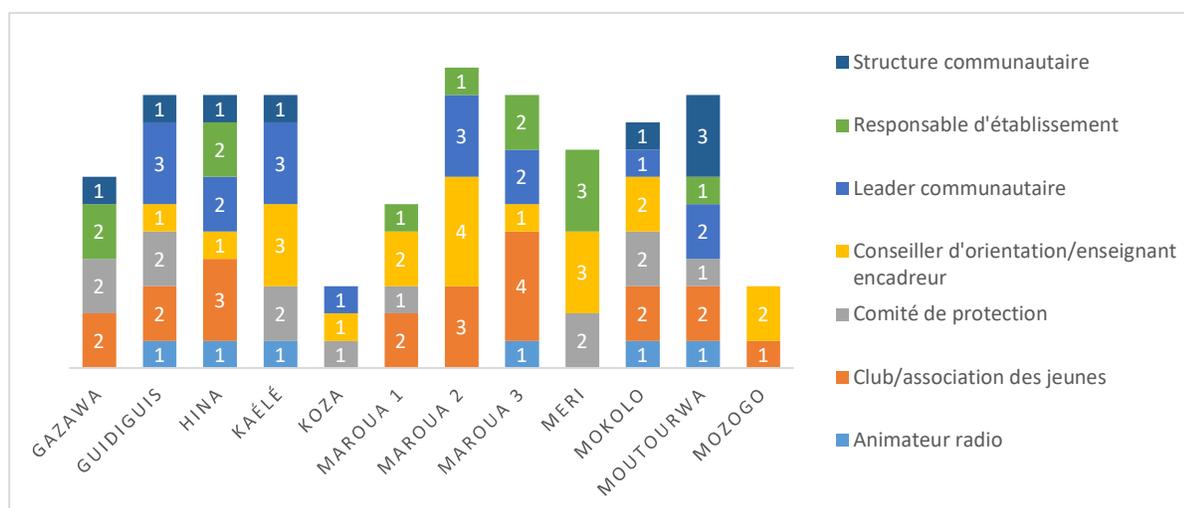
Lors des interviews [et les travaux de groupes lors de l'atelier](#), quelques personnes ont reconnu que le projet a permis de discuter des sujets qui jusque-là n'était pas trop abordés dans les communautés : dialogue parents-enfants ; la répartition des rôles en familles, la suivi des enfants en famille et en communauté.

Presque tout le monde est unanime que le projet contribue à l'amélioration de la protection des enfants et des jeunes.

3.3 La pertinence des stratégies utilisées par le projet au regard des évolutions contextuelles

Pensez-vous que la manière (stratégie/approche d'intervention) dont les activités du projet sont mises en œuvre contribue à la protection des enfants/jeunes dans votre localité ?

Graphique 2 : Acteurs enquêtés qui pensent que les stratégies/ approches utilisées sont pertinentes



Commentaire : D'après l'enquête menée auprès des différentes parties prenantes cibles du projet, le graphique ci-haut nous montre la situation des acteurs qui pensent que les stratégies utilisées par le projet au regard des évolutions contextuelles sont pertinentes et contribuent à la protection des enfants/jeunes dans les différentes zones d'interventions cibles du projet. Les actions touchent un grand nombre de personnes et les activités de protection sont menées par des acteurs de la communauté même. En plus, les enfants et jeunes sont acteurs clés des activités et les résultats sont visibles et concrets.

La stratégie du projet reposant essentiellement sur faire faire (la stratégie qui permet aux structures de renforcer leurs capacités afin mener des actions). les acteurs enquêtés voient d'un bon œil leur position au centre de cette action en faveur de la mise en place d'un environnement protecteur des enfants. Ils ont fait part du fait que chaque acteur, parents, enfants, jeunes, communauté éducative, leaders communautaires fait des efforts pour jouer son rôle dans la chaîne de protection des enfants.

Les appuis aux établissements scolaires et centres de formation ont été très appréciés. Ce qui a permis à un grand nombre d'enfants et de jeunes de bénéficier des connaissances et de faire face aux examens.

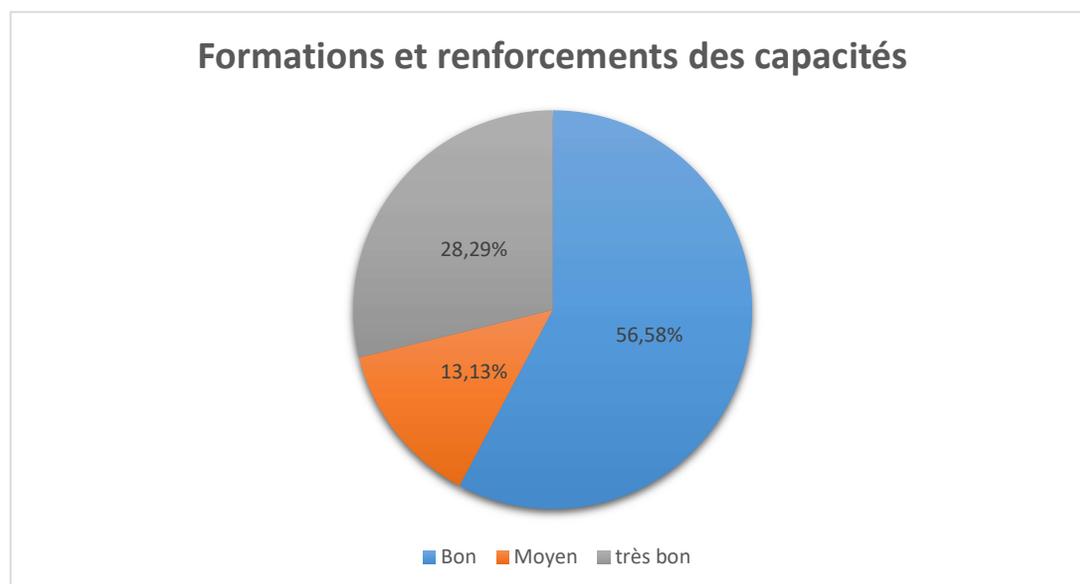
En plus les renforcements des capacités des structures et leur accompagnement permettent de préparer les communautés à prendre en main la protection des enfants de leur contrée et

assurer la durabilité des acquis du projet. Quelques-uns par contre pensent que le projet devrait encore être prolongé pour mieux renforcer les capacités des acteurs.

3.3.1 L'efficacité des différents services offerts aux bénéficiaires, (mesure du niveau de satisfaction) des bénéficiaires du projet

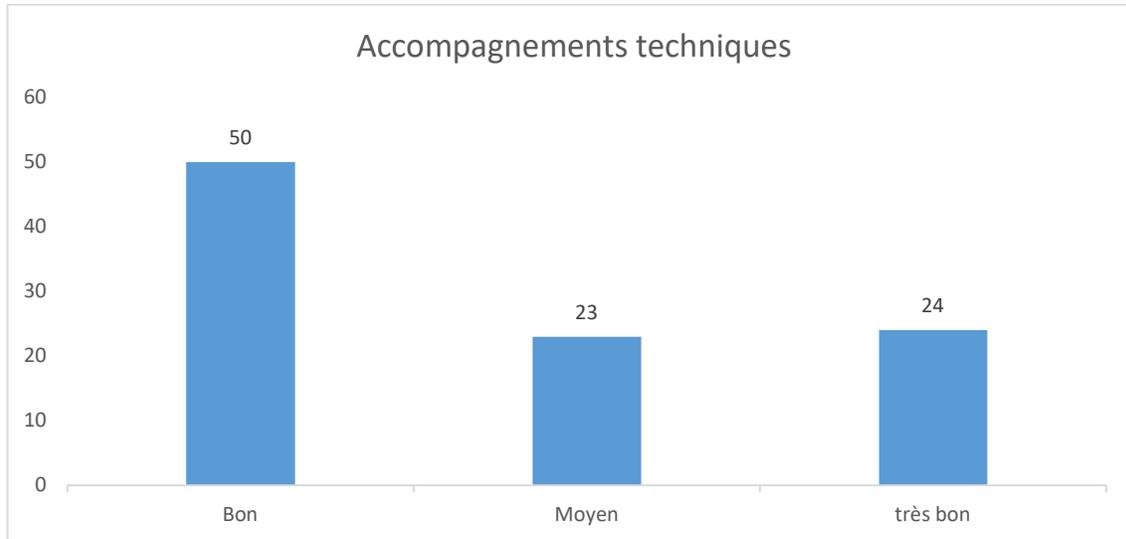
Quelle appréciation avez-vous des appuis que vous avez reçu dans le cadre de ce projet ?

Graphique 3 : Niveau de satisfaction en lien avec les formations et renforcement des capacités



Commentaire : Nous observons sur la base du graphique ci-dessus que 28,29% des acteurs (comités de protection, conseillers d'orientation/enseignant encadreur, responsables établissements, leaders communautaires, structures experts enfants/jeunes, structures communautaires, animateurs radios) pensent que les formations et renforcements des capacités reçus sont très bon, 13,13% estiment que ces formations sont moyennes et 56,58% autres pensent que ces renforcements de capacités et formations reçues son bon. En somme 84,87% des personnes enquêtées reconnaissent que les formations et renforcement de capacités leur ont permis de développer leurs connaissances et aptitudes importantes pour leurs interventions en faveur des enfants. Il s'agit enfin de l'écoute active, des premiers secours psychologiques, de la planification des activités, du cadre logique de protection des enfants, des mécanismes de dénonciation. A l'exemple des conseillers d'orientation, ils reconnaissent que les formations leur ont permis de montrer aux élèves et à leurs collègues ce qu'ils offrent comme service. Les thématiques de formation étaient parfaitement adaptées à leurs besoins : écoute active, comment emmener les enfants à solliciter de l'aide, comment reconnaître un enfant en détresse, comment gérer un enfant violent, etc.

Graphique 4 : Niveau de satisfaction en lien avec les accompagnements techniques reçues

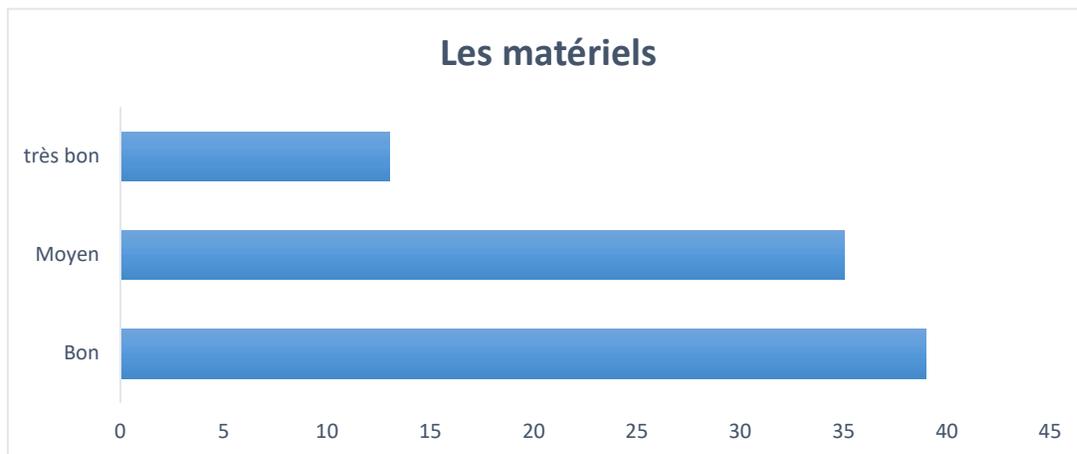


Commentaire : D'après l'enquête menée, près de 50 acteurs et bénéficiaires estiment que l'accompagnement technique reçu dans le cadre du projet est bon, 24 autres acteurs et bénéficiaires estiment que cet accompagnement est très bon et pour 23 c'est moyen et nécessite une amélioration.

74/97 soit 76,28% (24+50) qui estiment que l'accompagnement technique offert par le projet est bon, justifient également que cet accompagnement leur a permis d'intervenir dans leurs communautés respectives. Ils disent qu'ils en ont toujours besoins car les rencontres leur permettent de développer les grands axes des thématiques de sensibilisation, faire une planification, discuter de l'orientation des enfants à besoins spécifiques, etc.

Cette sollicitude des enquêtés, conduit à la recommandation de multiplier ces descentes d'appui technique auprès des différents acteurs.

Graphique 5 : Niveau de satisfaction en lien avec les matériels reçus



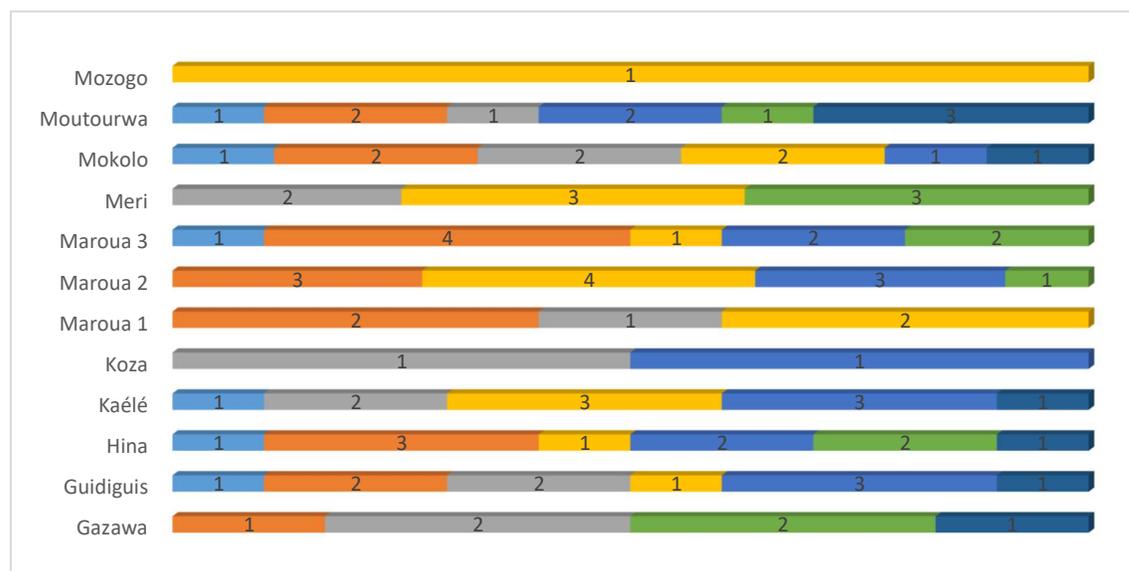
Commentaire : Dans l'ensemble des zones d'exécution du projet, on remarque d'après les personnes enquêtées que les matériels reçus sont bien appréciés et répondent aux besoins spécifiques des bénéficiaires mais aussi des parties prenantes. Cependant certains acteurs

estiment qu'il faudrait mieux faire le diagnostic, revoir davantage la qualité du matériel et des équipements remis et enfin renforcer les capacités des bénéficiaires à l'utilisation et la conservation dudit matériel. Car certains équipements à l'exemple de la balançoire sont surutilisés par les enfants malgré le programme élaboré par les membres des comités de gestion. Toutefois le matériel scolaire et de formation a connu l'appréciation de tous.

3.3.2 Pérennisation des activités du projet en faveur de la protection des enfants/jeunes

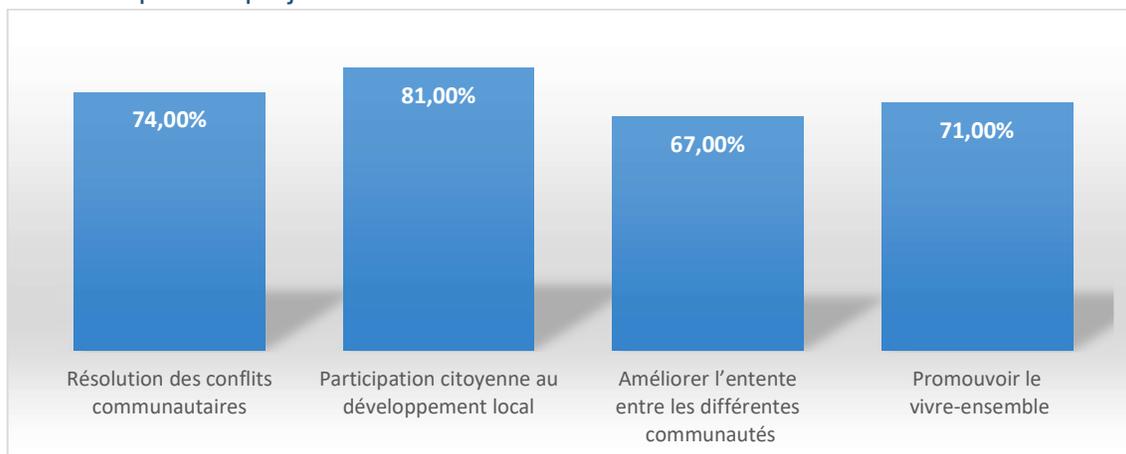
Pensez-vous que les activités que vous menez en faveur de la protection des enfants/jeunes vont-elles continuer après la fin du projet ?

Graphique 6 : proportion des acteurs répondant à la question de pérennisation des activités et acquis



Commentaire : Bien que les personnes enquêtées reconnaissent les avancées dans la protection de l'enfant, elles sont méfiantes voir douteuses lors qu'il s'agit de répondre à la question de pérennisation des acquis du projet. Plusieurs reconnaissent ne pas être suffisamment prêtes pour assurer la durabilité. Certaines disent que dans un contexte où les mauvaises pratiques de protection des enfants sont plus nombreuses, on ne pourrait en 2 ans dire qu'on a changé des comportements des communautés et assurer un environnement protecteur pour les enfants et les jeunes. Il faut donc plus de renforcement de capacités des acteurs, plus de coaching, plus de plaidoyers auprès des décideurs.

3.3.3 Impact du projet RML/BMZ



Commentaire : L'enquête a démontré que l'impact du projet est perceptible sur la participation citoyenne au développement local (81%) ; la résolution des conflits communautaires (74%) ; la promotion du vivre ensemble (71%) et l'amélioration de l'entente entre les différentes communautés (67%). les acteurs et responsable pensent à l'unanimité (100%) que le projet a un impact sur la résolution des conflits communautaires ; la participation citoyenne ; l'entente entre les différentes communautés et le vivre ensemble, la protection.

Lors de l'entretien avec les leaders communautaires, il ressort que l'un des plus grands impacts du projet est cohabitation entre les ethnies et religions dans le même groupe. Avant les groupes étaient constitués des membres d'une même ethnie ou d'une même religion. Le projet a réduit le repli identitaire observé par le passé. Cette idée innovatrice a permis de réduire les barrières culturelles.

En plus le projet a permis de renforcer la cohésion sociale et le développement local car en tant que citoyen chacun peut contrôler et influencer l'action publique.

4 Atelier d'auto-évaluation

Un atelier d'auto évaluation a été organisé le 9 février 2023 avec 45 personnes sélectionnés en fonction de leur profil et de leur engagement dans le projet, provenant des 12 communes d'intervention. Il a été question de présenter les premiers résultats de l'autoévaluation du projet : *état de mise en œuvre des activités, niveau d'atteintes des indicateurs*. Ces éléments ont permis de constater que l'évolution de la mise en œuvre des activités du projet était appréciable. Toutefois un effort devait être fait pour les productions, notamment les manuels de sensibilisation, le manuel d'inculturation. Car la planification prévoyait que ces manuels soit élaborés dès les premières années du projet.

Pour ce qui ressort de l'atelier d'auto-évaluation de l'état de réalisation des activités du projet sont les suivants (actions, stratégies de mise en œuvre, grands résultats, contraintes/propositions de solutions, les résultats des travaux de groupe (par groupe cible)):

| Grands résultats | Contraintes | Propositions de solutions pour la suite |
|--|--|--|
| -Implication des parents et jeunes dans les sensibilisations des parents | -La non implication des pouvoirs publics à la lutte contre la consommation des | -Poursuivre les descentes d'appui technique aux structures ; |

| | | |
|---|---|---|
| <p>contre les faux actes de naissance ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les parents témoignent du changement positif des comportements de leurs enfants (absence des rentrées tardives, reprise des activités domestiques et champêtres...); -Création du centre d'écoute : les enfants sollicitent régulièrement les enseignants, dépistage des cas nécessitant l'accompagnement de proximité, gestion de stress ; -Mise en place des gouvernements d'enfants ; -Multiplication des causeries éducatives dans les établissements scolaires ; - Diminution des cas des injures, stigmatisation, décrochage scolaire, absence de la prise de stupéfiants, augmentation du taux de fréquentation des filles, changement de comportements des enfants grâce à la morale ; -Réduction des cas de rejets identitaire, respect des élèves vis-à-vis des enseignants, augmentation de la performance des filles, utilisation de matériel de dessins ; -Mise en place en place des clubs de filles, surveillance des violences au sein de l'établissement, maintien des enfants à l'école avec les activités récréatives et créatives, les filles commencent à occuper des postes, le nombre de filles qui franchissent le second cycle a augmenté ; | <p>stupéfiants dans les communautés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Démission de certains parents. | <ul style="list-style-type: none"> -Continuer à impliquer tous les acteurs pour les activités ; -Permettre aux jeunes d'avoir des supports de sensibilisation, etc ; -Apporter des appuis holistiques pour les enfants à besoins spécifiques identifiés par les comités ; -Prolonger les activités du projet. |
|---|---|---|

| | | |
|---|--|--|
| <p>-Bonne collaboration entre les comités de protection et les établissements scolaires ;</p> <p>-Dénonciation des cas de violences par les enfants à la maison, au village et à l'école ;</p> <p>-Gestion des espaces de jeux par les jeunes et sensibilisation par ceux-ci.</p> | | |
|---|--|--|

5 Pérennité et recommandations

En ce qui concerne la pérennisation abordée à la question 4 du questionnaire (voir annexe) du projet il en ressort que :

- Les CPE engagés doivent être légalisées ;
- Les CPE qui bénéficieront des AGR doivent être bien structurées en internes et avoir une base de fonctionnement solide ;
- ALDEPA devrait fortement impliquer la commune et les acteurs locaux dans le suivi des activités du projet afin qu'après son retrait les activités continuent à fonctionner.

De manière générale les personnes interviewées ont pensé que pour la suite du projet on pourrait améliorer certains aspects à savoir :

- Planifier une rencontre d'échange avec toutes les plateformes ;
- Impliquer davantage les leaders traditionnels et religieux dans le projet ;
- Poursuivre la communication entre ALDEPA et les structures communautaires ;
- Continuer le renforcement de capacité ;
- Impliquer les communes dans le projet ;
- Mettre en contact les comités de protection avec les sous-préfets ;
- Renforcer le suivi des activités des structures communautaires sur le terrain à travers les descentes ALDEPA et sectoriels étatiques ;
- Toutefois, il est à noter que les structures accompagnées devraient elles-mêmes améliorer leur fonctionnement, leur collaboration avec les autorités et saisir les opportunités qui s'offrent dans leur environnement.

Conclusion

La vision de ALDEPA est de garantir de façon durable un environnement protecteur pour les enfants dans la région. Et pour ce faire l'approche implémentée est le renforcement de capacité des acteurs et partenaires pour leur permettre aussi d'agir chaque dans sa communauté en faveur de cette vision. D'où le renforcement des mécanismes locaux de protection et d'auto protection qui est l'objectif global du présent projet. A ce jour on peut relever entre autres que 146/151 structures communautaires accompagnées commencent à

mettre en œuvre des actions de protection des enfants dans leurs localités, 35/35 établissements scolaires et centres de formation commencent à mettre en place des mécanismes de lutte contre les violences au sein des établissements, 10/12 communautés accompagnées commencent à tenir des dialogues intergénérationnels afin de limiter le fossé parents-enfants, 743 personnes formés sont à la disposition des enfants dans les communautés, un code de bonne conduite existe et sert d'outil de sensibilisation pour les parents en matière de responsabilité parentale.

L'autoévaluation du projet a également pu montrer qu'il est exécuté sur la méthodologie élaboré à la conception, les objectifs sont entrain d'être atteints et les résultats enregistrés sont appréciables.

Recommandation pour la suite du projet :

- Poursuivre la mise en œuvre du projet dans la même logique d'intervention ;
- Poursuivre les appuis techniques aux structures communautaires pour leur permettre d'acquérir suffisamment des compétences afin de répondre aux sollicitations de violation de droits des enfants dans leur communautés ;
- Poursuivre le suivi des établissements scolaires, centres de formation et communautés pour la gestion du matériels didactiques, pédagogiques et éducatifs reçus ;
- Accélérer avec l'élaboration des manuels de sensibilisation des jeunes par les jeunes, le manuel d'inculturation ;
- Impliquer les maires, sous-préfets et autres autorités administratives et communales ;
- Mettre un accent particulier sur les mécanismes de pérennisation du projet.

ANNEXES

Annexe 1 : TDR de l'auto-évaluation

Annexe 2 : Fiche de collecte des données

Annexe 3 : Evaluation de la planification

Annexe 4 : Niveau d'atteinte des indicateurs

Annexes 5 : Programme de l'atelier d'autoévaluation

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'AUTO EVALUATION DU PROJET RML-BMZ 3

I. Contexte et justification

ALDEPA et son partenaire technique et financier KiRA implémente depuis mai 2021 le projet « Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence » dans 12 communautés du Diamaré, Mayo Tsanaga et Mayo Kani. La mise en œuvre de ce projet dont les bénéficiaires finaux sont les enfants et les jeunes, a mobilisé plusieurs acteurs notamment les enfants/jeunes, les parents, la communauté éducative, les leaders communautaires, les animateurs radios communautaires...

La stratégie de base adoptée pour ce projet est le renforcement des structures scolaires et communautaires ; et des acteurs de protection des enfants pour leur meilleure implication dans la protection de l'enfant/jeune ; la promotion de la citoyenneté responsable ; la promotion du dialogue et de la gestion pacifique des conflits ; la lutte contre les actions déviantes (violences, consommation des stupéfiants, enrôlement dans les groupes douteux...).

Pour ce fait, plusieurs activités sont réalisées, à savoir la redynamisation des structures communautaires, les séances de renforcement de capacités, l'élaboration du code de bonne conduite parentale et le répertoire des pratiques culturelles positives, les appuis d'établissements scolaires et aux communautés, la tenue des dialogues intergénérationnels, la réalisation des émissions radiophoniques...

La réalisation du projet étant pour une durée de 3 ans, cette activité d'auto évaluation est prévue dans la rubrique monitoring pour évaluer le niveau de réalisation des activités et l'efficacité de la stratégie mise en œuvre, collecter les résultats et impacts déjà enregistrés, faire une analyse SWOT. Ce qui justifie la réalisation de cette évaluation interne du 2 au 12 Février 2023 avec l'équipe de projet et l'implication de 120 acteurs et/ou bénéficiaires du projet.

II. Les objectifs de l'auto évaluation

La présente évaluation interne s'attèlera essentiellement à apprécier les résultats du projet à mi-parcours en se conformant aux indicateurs. Ceci devra permettre de formuler les conclusions et les recommandations. Il s'agira de :

1. Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu (activités prévues, activités réalisées, résultats atteints, justification des écarts)
2. Mesurer dans quelle mesure le projet a obtenu des résultats à mi-parcours pour les bénéficiaires ;
3. Analyser dans quelle mesure le projet contribue à répondre aux besoins des bénéficiaires et à résoudre les problèmes identifiés pendant la phase de conception ;

4. Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques : capacités de l'équipe, système d'organisation pour la mise en œuvre du projet, communication interne et avec KiRA,
5. Répertorier les facteurs externes du contexte sur la bonne réalisation du projet
6. Evaluer la valeur ajoutée de l'implication des autres acteurs et les structures locales de protection dans le projet et les perspectives pour le reste du temps de réalisation

III. Résultats attendus

A la fin de cette auto évaluation, nous devons avoir :

- a) Les résultats actuels imputables au projet
- b) Les impacts actuels du projet sur les groupes cibles
- c) Les obstacles (administratifs, sécuritaires et organisationnels) rencontrés par le projet et les mesures de contournement employés.
- d) Le niveau et les mesures d'appropriation des acquis du projet par les bénéficiaires directs, les acteurs de protection et les autorités locales.

IV. Grands axes de l'auto évaluation

Pour cette auto-évaluation, il sera question de montrer :

1. dans quelle mesure les activités prévues ont été réalisées, et quels sont les écarts les plus significatifs pour l'équipe. Quelles sont les forces, les faiblesses et les contraintes majeures qui peuvent être partagées, quelles bonnes pratiques peuvent être partagées ;
2. la pertinence de la stratégie utilisée par le projet au regard des évolutions contextuelles, ainsi que de l'institution ALDEPA elle-même (Forces et faiblesses de l'équipe), en vue de proposer d'éventuels ajustements stratégiques sur la base des "leçons apprises" (établir aussi la liste des leçons apprises);
3. l'efficacité des différents services offerts aux bénéficiaires, en mesurant le niveau de satisfaction de l'équipe et le niveau de satisfaction des bénéficiaires du projet (les enfants, les parents, les leaders communautaires/responsables d'établissements partenaires)
4. quelles sont les enjeux majeurs et grands défis à résoudre pour la poursuite sereine du projet afin d'atteindre les résultats escomptés (activités, supports, bonnes pratiques, outil de capitalisation, etc)

V. Approche méthodologique

- Analyse des plans d'actions, le tableau d'atteinte des objectifs
- Collecte des données auprès des bénéficiaires par équipe.
- Synthèse des résultats et échanges
- Restitution des résultats aux acteurs et bénéficiaires
- Production du rapport

VI. Sous activités de l'auto évaluation

- Séance travail avec l'équipe du projet : les activités prévues/celles réalisées, la stratégie de mise en œuvre, les blocages/contraintes, la justification des écarts dans la réalisation des indicateurs...
- Collecte des résultats/changements positifs, des leçons apprises enregistrés : auprès des structures partenaires (structures d'expression des enfants/jeunes, structures communautaires, établissements scolaires et de formation) et des acteurs (enseignants encadreurs/conseillers d'orientation, leaders communautaires, animateurs radios communautaires. Ce point sera fait à travers une fiche de collecte.
- Tenue de l'atelier de restitution des résultats de l'auto évaluation avec 45 partenaires et équipe du projet.

VII. Participants à l'auto-évaluation

Pour l'auto évaluation du projet, les acteurs et bénéficiaires ciblés sont les suivants :

Acteurs :

- Enseignants encadreurs d'écoles primaires et centre de formation
- Conseillers d'orientation
- Animateurs radios communautaires
- Leaders communautaires
- Membres de comité de protection
- Membres des structures d'expression des enfants/jeunes et communautaires

Bénéficiaires :

- Les jeunes bénéficiaires des appuis des structures communautaires
- Les jeunes bénéficiaires des centres de formation
- Les parents

VIII. Durée de l'auto-évaluation

Période probable : Du **2 au 12 Février 2023**

ANNEXE 2 : FICHE DE COLLECTE DES DONNEES

Projet : Renforcement des mécanismes locaux de protection et potentiel d'autoprotection de l'enfance dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord pour une protection efficace du droit des enfants

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES POUR AUTO-EVALUATION

Commune : _____

Date : __ / __ / ____

Dénomination :

- Structure communautaire Comité de protection Club/association des
 jeunes Conseiller
 d'orientation/enseignant encadreur Leader communautaire
 Responsable d'établissement Animateur radio

1- Pensez-vous que les actions que vous ou d'autres personnes mènent dans le cadre du projet améliorent réellement la situation des enfants/jeunes dans votre communauté ?

Oui Non Je ne sais pas

- Si oui dans quel domaine il y'a amélioration,

_____.

- Si non pourquoi ?

_____.

2- Pensez-vous que la manière (stratégie/approche d'intervention) dont les activités du projet sont mises en œuvre contribue à la protection des enfants/jeunes dans votre localité ?

Oui Non Je ne sais pas

- Pourquoi ?

_____.

3- Quelle appréciation avez-vous des appuis que vous avez reçu dans le cadre de ce projet ? (Cochez la case correspondante)

| Appuis reçu / Degré de satisfaction | Moyen | | Bon | | Très bon |
|---|-------|---|-----|---|----------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Formations et Renforcements de capacité | | | | | |
| Accompagnement technique | | | | | |
| Matériels | | | | | |

4-Pensez-vous que les activités que vous menez en faveur de la protection des enfants/jeunes vont-elles continuer après la fin du projet ?

Non

Oui

- Si non, que proposez-vous pour assurer la continuité de ces actions ?

5- Selon vous, quelles sont les activités les plus marquantes qui méritent d'être multipliées ?

6- Quelles recommandations/suggestions/observations faites-vous pour la suite du projet ?

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| A 4.3 Elaboration d'une documentation du projet y compris la capitalisation de bonnes pratiques | | | | | | | | |
| Activités adjointes | | | | | | | | |
| 5.1 Monitoring du projet | | | | | | | | |
| 5.2 Evaluation externe du projet | | | | | | | | |

ANNEXE 4 : Niveau de mise en œuvre du projet

Objectif global (Impact): Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence.

| Objectif de projet (Outcome) | Indicateurs | | |
|---|---|--|---|
| | Situation initiale (avant le projet) (quantitatif & qualitatif) <i>A reprendre de l'annexe 1 du contrat de projet</i> | Situation à la fin du projet (quantitatif & qualitatif) <i>A reprendre de l'annexe 1 du contrat de projet</i> | Situation actuelle (quantitatif & qualitatif) |
| 7 500 enfants/jeunes victimes ou exposés aux violences et abus de toutes sortes (déscolarisation, exploitation, drogue, délinquance, exactions, etc.) bénéficient dans la zone du projet d'un environnement qui les protège, les soutient efficacement et favorise leur réinsertion de manière durable. | Dans les communautés de projet, la société civile locale n'est pas assez forte et peu engagée pour pérenniser la protection de l'enfance et l'encadrement des enfants/jeunes dans les familles, les institutions éducatives et les communautés. | 60% des structures communautaires, des comités locaux de protection et des groupes d'enfants/jeunes ont été renforcés structurellement dans le cadre du projet, mettent en œuvre des actions concrètes pour pérenniser la protection de l'enfance et l'encadrement des enfants/jeunes dans les familles, les institutions éducatives et les communautés. | 146/151 soit 96.69% de structures communautaires, des comités locaux de protection et des groupes d'enfants/jeunes renforcés mettent en œuvre des actions concrètes pour pérenniser la protection de l'enfance et l'encadrement des enfants/jeunes dans les familles, les institutions éducatives et les communautés. |
| | Les écoles dans la zone du projet sont de plus en plus confrontées à des conflits et à la violence ; les mesures pour y remédier sont pour la plupart inexistantes. | 80 % (28/35) des écoles participant au projet ont adopté et mettent en œuvre des mesures visant à prévenir les conflits et la violence au sein de l'établissement. | 35/35 soit 100% établissements éducatifs (établissements scolaires et centre de formation) partenaires mettent en place des mesures de prévention des conflits et violences au sein de leurs établissements respectifs. |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | <p>Dans la zone du projet, les enfants traumatisés par la violence ou l'exploitation, les enfants vivant dans la rue et/ou consommant de la drogue/alcool, ainsi que les enfants ayant passé du temps en prison, sont souvent réintégrés dans leur famille et communauté sans véritable accompagnement, ce qui favorise leur exclusion et leur récurrence.</p> | <p>- 80% des enfants identifiés au cours du projet qui ont été traumatisés par la violence ou l'exploitation ou qui ont passé du temps en prison - 60% des enfants identifiés au cours du projet vivant dans la rue et/ou consommant de la drogue ou de l'alcool ont été accompagnés avec succès pour la réintégration dans leur famille/ communauté et sont stables.</p> | <p>257/539 soit 47.68% (168G/89F) des enfants identifiés qui ont été traumatisés par la violence ou l'exploitation ou qui ont passé du temps en prison 214/538 soit 39.76 % (179G/35F) des enfants vivant dans la rue et/ou consommant de la drogue ou de l'alcool, ont été accompagnés avec succès pour la réintégration dans leur famille/ communauté et sont stables.</p> |
| | <p>Dans les 12 communautés du projet, les enfants/jeunes sont rarement entendus avec leurs préoccupations et leurs points de vue sur diverses questions (qui concernent la communauté et donc aussi eux).</p> | <p>08/12 communautés du projet organisent au moins deux fois par an une séance de dialogue intergénérationnel qui permet aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs points de vue sur divers sujets et d'être entendus.</p> | <p>10/12 communautés ont organisé au moins une séance de dialogue intergénérationnel qui permet aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs points de vue sur divers sujets et d'être entendus.</p> |

| Sous-objectifs (Output) | Indicateurs | | |
|--|--|---|--|
| | Situation initiale (avant le projet) (quantitatif & qualitatif) <i>A reprendre de l'annexe 1 du contrat de projet</i> | Situation à la fin du projet (quantitatif & qualitatif) <i>A reprendre de l'annexe 1 du contrat de projet</i> | Situation actuelle (quantitatif & qualitatif) |
| 1. Dans la zone du projet, les enfants/jeunes victimes ou exposés aux violences et abus de toutes sortes ont | Dans les 12 communautés participant au projet, les enfants/jeunes ne trouvent généralement pas de personnes compétentes vers | Dans les 12 communautés participant au projet, personnes formées sont à la disposition des enfants/jeunes victimes ou vulnérables – aussi | 743 personnes formés (442H/301) dans les 12 communautés et 684 sont à la disposition des enfants/jeunes victimes ou vulnérables – aussi bien en milieu scolaire et non scolaire – pour les |

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>accès à des services de soutien leur permettant de développer des capacités de résilience pour leur vie.</p> | <p>lesquelles ils peuvent se tourner lorsqu'ils se trouvent dans une situation de crise ou danger et ont besoin de conseils, d'aide ou de soutien.</p> | <p>bien en milieu scolaire et non scolaire – pour les informer, accompagner et, si nécessaire, orienter vers des spécialistes/service s.</p> | <p>informer, accompagner et, si nécessaire, orienter vers des spécialistes/services</p> |
| | <p>Les structures communautaires de la société civile, mais aussi les établissements éducatifs manquent souvent des compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes endogènes de soutien à la réinsertion des enfants/jeunes ayant l'expérience de l'alcool, la drogue, la violence ou la prison.</p> | <p>24/30 structures communautaires et 08/10 les centres de formation formés et accompagnés par le projet ont développé et sont en mesure de mettre en œuvre des actions concrètes (ex. formation efficace adaptée) pour soutenir la réinsertion des enfants/jeunes ayant l'expérience de l'alcool, la drogue, la violence ou la prison.</p> | <p>26/30 des structures communautaires et 8/10 des centres de formation formés et accompagnés par le projet ont développé et sont en mesure de mettre en œuvre des actions concrètes (ex. formation efficace adaptée) pour soutenir la réinsertion des enfants/jeunes ayant l'expérience de l'alcool, la drogue, la violence ou la prison.</p> |
| | <p>Dans les communautés du projet, il manque d'espaces de jeu ainsi que du matériel de jeu et éducatif nécessaires pour offrir aux enfants/jeunes des activités récréatives dans un cadre protégé afin qu'ils puissent rencontrer leurs pairs, jouer ensemble et interagir sans être exposés aux dangers de l'alcool, de la drogue ou de la criminalité.</p> | <p>Dans la zone du projet, 35 établissements éducatifs disposent du matériel de jeu et éducatif, et 6 communautés d'une aire de jeux, leur permettant d'offrir aux enfants/jeunes des activités récréatives dans un cadre protégé, afin qu'ils puissent rencontrer leurs pairs, jouer ensemble et interagir sans être exposés aux dangers de l'alcool, de la drogue ou de la criminalité.</p> | <p>Dans la zone du projet, 35/35 établissements éducatifs disposent du matériel de jeu et éducatif, et 6/6 communautés d'une aire de jeux, leur permettant d'offrir aux enfants/jeunes des activités récréatives dans un cadre protégé, afin qu'ils puissent rencontrer leurs pairs, jouer ensemble et interagir sans être exposés aux dangers de l'alcool, de la drogue ou de la criminalité.</p> |
| <p>2. 3 000 enfants/ jeunes</p> | <p>Dans la région du projet et à l'échelle</p> | <p>Au moins deux manuels élaborés</p> | <p>Un manuel simplifié en dessin de sensibilisation</p> |

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p>ont acquis des capacités et compétences nécessaires pour devenir des acteurs de pérennisation (p. ex. ambassadeurs juniors) et promouvoir en cette qualité de façon durable la promotion des droits des enfants et de la citoyenneté en milieu jeunes.</p> | <p>nationale, il existe très peu de matériel élaboré par et avec les enfants/les jeunes qui contribue à informer les jeunes en particulier sur les questions relatives aux droits de l'enfant d'une manière adaptée aux enfants et à promouvoir la pérennisation de la protection des enfants dans la société.</p> | <p>par et avec des enfants/jeunes et un documentaire contribuent à informer en particulier les jeunes dans la région du projet, mais aussi au-delà, sur des questions relatives aux droits de l'enfant d'une manière adaptée aux enfants, et à promouvoir la pérennisation de la protection des enfants dans la société.</p> | <p>sur lutte contre l'alcoolisme et les produits psychotropes ; citoyenneté , éducation en famille dialogue parent-enfant, en cours de rédaction</p> <p>La réalisation du documentaire est en cours</p> |
| | <p>Les enfants et jeunes eux-mêmes contribuent peu à la pérennisation de la promotion des droits des enfants et de la citoyenneté dans leurs milieux, car ils ne se voient pas dans le rôle de promoteurs et ne disposent pas de capacités dans ce sens.</p> | <p>3.000 enfants/jeunes dont 1500 filles savent comment devenir dans leurs milieux des acteurs de pérennisation (ambassadeurs juniors) des droits des enfants et de la citoyenneté en milieu jeunes, et parmi eux au moins 200/communauté dont 100 filles se voient effectivement dans ce rôle à l'avenir et ont signé un engagement pour poursuivre les actions de pérennisation.</p> | <p>2167 enfants/jeunes dont 851 filles savent comment devenir dans leurs milieux des acteurs de pérennisation (ambassadeurs juniors) des droits des enfants et de la citoyenneté en milieu jeunes, parmi eu au moins 180 /communauté dont en moyenne 80 filles se voient effectivement dans ce rôle à l'avenir et ont signé un engagement pour poursuivre les actions de pérennisation.</p> |
| | <p>Les enfants/jeunes sont conscients de l'importance de la radio pour la pérennisation de la promotion des droits des enfants et de la citoyenneté, mais ne savent pas comment p.ex. concevoir des</p> | <p>60 enfants/jeunes (30 filles) ont appris comment concevoir des messages des spots radiophoniques et émissions radiophoniques et donc se servir de la radio pour</p> | <p>75 enfants/jeunes (dont 32 filles) ont appris comment concevoir des messages des spots radiophoniques et émissions radiophoniques et donc se servir de la radio pour pérenniser la promotion</p> |

| | | | |
|---|--|--|---|
| | messages des spots radiophoniques et émissions radiophoniques et donc de se servir de cet outil de façon efficace. | pérenniser la promotion des droits des enfants et de la citoyenneté, et au moins 85% parmi eux sont en mesure de mettre ces connaissances en pratique. | des droits des enfants et de la citoyenneté, 67/75 (29 filles et 38 garçons) soit 89,3% parmi eux sont en mesure de mettre ces connaissances en pratique. |
| 3. 3 500 parents et leaders communautaires disposent des compétences et des outils nécessaires pour s'engager efficacement dans la parentalité responsable et la pérennisation de la promotion des droits de l'enfant au sein de la famille et des communautés. | Il n'existe pas encore d'outil pour aider les parents de la zone du projet, qui négligent souvent leurs devoirs de soins et d'éducation envers leurs enfants, à remplir ces devoirs et à les encourager à assumer leurs responsabilités parentales. | Il existe un code de bonne conduite sur la parenté responsable qui aide les parents à assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants et que 60% des parents de la zone du projet outillés avec se sont engagés à le mettre en œuvre. | Il existe un code de bonne conduite sur la parenté responsable qui aide les parents à assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants et De 1966 parents sensibilisés, dont 962 femmes, on enregistre 1262 parents dont 812 femmes soit 64.19 % se sont engagés à le mettre en œuvre. |
| | Dans de nombreuses familles de la zone du projet, il y a souvent peu ou pas de dialogue entre les parents et leurs enfants - une base importante pour une parentalité responsable. | 80% des parents d'enfants/jeunes suivis sont conscients de l'importance du dialogue parents-enfants et instituent des espaces en familles où les enfants sont écoutés. | 767/1199 soit 63.97% parents d'enfants/jeunes sensibilisés sont conscients de l'importance du dialogue parents-enfants et instituent des espaces en familles où les enfants sont écoutés. |
| 4. La connaissance et la compétence de mise en œuvre concernant les mécanismes et les stratégies durables de promotion des droits de l'enfant et de protection des enfants/jeunes | Les acteurs travaillant dans les organisations/structures de la société civile et dans les institutions étatiques dans les communautés de projet sur place sont souvent très engagés et motivés, mais ne disposent pas toujours des connaissances et des | 105 acteurs des médias locaux (dont 45 femmes), 400 membres de la communauté éducative (dont 200 femmes) et 2 850 membres de la société civile locale (dont 1 180 femmes) savent comment promouvoir efficacement les | 75 acteurs des médias locaux (dont 21 femmes), 303 membres de la communauté éducative (162F/141H), 2545 (1036F/ 1509H) membres de la société civile, savent comment promouvoir efficacement les droits de l'enfant dans leur domaine d'activité ou d'impact respectif et connaissent les stratégies/ mécanismes |

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>contre la violence, l'exploitation, l'abus d'alcool et de drogues, la délinquance juvénile, etc. sont renforcées parmi 3 330 membres de la société civile locale, acteurs de la communauté éducative et des médias locaux dans la région du projet</p> | <p>outils nécessaires pour pouvoir promouvoir la pérennisation des droits de l'enfant et contribuer à la protection des enfants/des jeunes contre la violence, l'exploitation, l'abus d'alcool et de drogues, la délinquance juvénile, etc. dans leurs domaines d'activité ou d'action respectifs.</p> | <p>droits de l'enfant dans leur domaine d'activité ou d'impact respectif et connaissent les stratégies/ mécanismes durables avec lesquels ils peuvent contribuer à protéger efficacement les enfants et les adolescents contre la violence, l'exploitation, l'abus d'alcool et de drogues, la délinquance juvénile, etc.</p> | <p>durables avec lesquels ils peuvent contribuer à protéger efficacement les enfants et les adolescents contre la violence, l'exploitation, l'abus d'alcool et de drogues, la délinquance juvénile, etc.</p> |
|---|--|--|--|

Annexe 5 : PROGRAMME DE L'ATELIER D'AUTOEVALUATION DU PROJET

| Horaires | Contenu | Méthode | Responsables |
|---------------|---|---|-----------------------------|
| 8h30-9h00 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enregistrement des participants | Accueil et enregistrement | Educateurs |
| 9h00-9h15 | <p>Introduction de l'atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de l'atelier ▪ Présentation des participants ▪ Présentation des modalités | Présentation Exposés et questions | Coordinatrice Educateurs |
| 9h15-10h00 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du contexte, des objectifs et du programme de l'atelier | Exposé Echanges en plénière | Educateurs |
| 10h00- 10h30 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pause-café | | |
| 10h30 -11h00 | Présentation du projet | Exposé Echanges | Chef de projet |
| 11h00 – 12h00 | Présentation des premiers résultats de l'autoévaluation du projet (<i>état de mise en œuvre des activités, niveau d'atteintes des indicateurs</i>) | Exposé Echanges | Chef de projet |
| 12h00 – 14h00 | Etat de réalisation des activités du projet : actions, stratégies de mise en œuvre, grands résultats, contraintes/propositions de solutions, | Travaux de groupe 1 (par profil) Présentation en plénière et échanges Partage d'expériences | Chef de projet |
| 14h00-14h45 | REPAS | | |

| | | | |
|---------------|---|---|----------------|
| 14h45 – 15h30 | Grandes recommandations Perspectives pour la suite | Travaux de groupe 2 (par zones de provenance) | Chef de projet |
| 15h30 – 16h00 | Mot de fin et clôture de l'atelier | Mot de fin de l'atelier | Coordinatrice |